

LES PROBLÈMES DE TRADUCTION POSÉS PAR LE TEXTE DU MANUSCRIT DE VENISE DE LA *CHRONIQUE* DE CHYPRE DE LÉONTIOS MACHAIRAS

Traduire en français, au vingtième siècle, un texte du quinzième siècle comme celui de Léontios Machairas, est un véritable défi lancé à la subjectivité et à l'interprétation. Il y a en effet tant de distance entre l'auteur et nous, et tant de différence entre l'environnement socioculturel dans lequel baignait Léontios Machairas, et celui dans lequel évolue un chercheur aujourd'hui en Occident, qu'il serait bien impossible de «rendre» en français le texte composé par un Chypriote.

«La» traduction de l'original grec n'existe qu'à travers son traducteur. Et chacun des deux «protagonistes», l'auteur de l'œuvre et l'auteur de la traduction, va enrichir ou altérer son texte en le coulant dans sa propre culture, le marquant de sceau de sa personnalité. Il n'y a de traduction juste qu'aux points de rencontre entre les deux êtres, abstraction faite du temps et de l'espace.

En ce qui concerne le texte intitulé au premier jour de sa création par Léontios Machairas:

Ἐξύγησις τῆς γλυκίας χώρας Κύπρου· ἡ πῖα λέγεται χρόνηκα τοῦτέστιν χρονικό

que je traduis par :

Une Histoire du doux pays de Chypre que l'on peut aussi considérer comme une chronique je pense, au terme de quatre années passées à travailler sur le manuscrit, qu'il faudrait réellement envisager une collaboration franco-chypriote voire même occitano-chypriote pour donner, en traduction, un texte à la hauteur de son modèle.

Cependant, et considérant bien les limites qui sont les miennes et les innombrables domaines d'investigation pour lesquels j'ai dû avoir recours à des spécialistes, le sujet de ma thèse de doctorat est bien: *Une histoire du*

doux pays de Chypre que l'on peut aussi considérer ...comme une traduction du texte de Léontios Machairas...

Le travail en question repose sur la transcription préétablie du texte grec. Il ne s'agit pas d'une édition de *la Chronique de Léontios Machairas* au sens que lui ont donné mes prédécesseurs : Sathas¹, Miller², Strambaldi³, Dawkins⁴ et Pavlidis⁵, mais, plus précisément, de l'édition et de la traduction du texte du manuscrit de Venise de la *Chronique* de Chypre de Léontios Machairas.

Les trois autres manuscrits connus du texte, les versions d'Oxford, de Strambali et de Ravenne, n'interviennent dans le texte que pour palier à certaines lacunes ou erreurs que présente la version de Venise. Les passages cités à partir de ces manuscrits-là sont signalés directement dans le texte, et n'ont pour but que de faciliter la compréhension du texte de Venise qui est le seul document dont la paternité peut être directement attribuée à Léontios Machairas.

Mais à peine le sujet est-il posé, que les difficultés surgissent. Il n'y a, dans le texte médiéval, ni majuscule ni ponctuation, et les mots sont très souvent agglutinés. Cette première particularité rend parfois la lecture de certains noms propres très ardue, et peut aller jusqu'à induire plusieurs lectures d'un même passage du texte.

Aux problèmes de repérage morphologique s'ajoutent les difficultés de reconnaissance étymologique. Pour reprendre un passage du texte de Léontios Machairas⁶, je décrirai l'île de la façon suivante: ... *Fais-toi apporter*

¹ ΣΑΘΑΣ (K. N.) : *Λεοντίου Μαχαίρα, Χρονικὸν Κύπρου*, Τόμος Β', Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη, Βενετία, 1873, 51-409· ἀνατύπωση, Γρηγοριάδης, Ἀθήνα, 1972.

² MILLER (E.) - SATHIAS (C.) : *Λεοντίου Μαχαίρα, Χρονικὸν Κύπρου* Chronique de Chypre, Publication de l'École des langues orientales vivantes, IIIème série, ii-iii, Paris, 1881-1882.

MILLER (E.) et SATHIAS (C.) : ΛΕΟΝΤΙΟΥ ΜΑΧΑΪΡΑΣ, *Chroniques de Chypre*, (Traduction en français), Publications de l'École des Langues Orientales Vivantes, IIème série, volume III, Paris, éd. Ernest Leroux, 1882.

³ STRAMBALDI (Dionède) : *Cronicha del Regno di Cipro*, MAS LATRIE. DE. (René), (Editeur), *Chronique d'Amadi, Première partie; Chronique de Stambaldi*, Deuxième partie. Paris, 1891, 93. (Collection des documents inédits sur l'histoire de France; Première série, histoire politique).

⁴ DAWKINS (R. M.) : *Leontios Makbairas, Recital concerning the Sweet Land of Cyprus, entitled "Chronicle"*, (Traduction en anglais) I-II, Oxford, 1932, réimprimé par les éditions l'Oiseau, Famagouste, 1969 et AMS Press, New York, 1980.

⁵ ΠΑΥΛΙΔΗΣ (Α.) : *Λεοντίου Μαχαίρα - Εξήγησις της γλυκείας χώρας χώρας Κύπρου η ποία λέγεται Κπώνακα τουτέστιν Χρονικόν*, εκδ. Φιλόκλυπος, Λευκωσία, 1982, 2ème édition, Λευκωσία, 1995.

⁶ Folio *288 verso.

la carte que l'on appelle mappe-monde et ouvre-la. Tu y verras ... comme ton île a la taille d'une pierre jetée au milieu de la mer...

Cette pierre était, au beau milieu des Croisades, au centre des conflits que se livraient au Proche-orient les communautés chrétiennes et islamiques. Elle était donc un lieu de contacts, de passages et d'échanges.

Et la langue dans laquelle l'auteur a composé son texte est lourde de toutes les connotations et de tous les emprunts faits aux langues qui se pratiquaient à Chypre à l'époque.

Une fois identifiée, chaque difficulté sera traitée en fonction de l'objectif initial : la traduction du texte à l'intention d'un public contemporain francophone. Des noms propres transposés en alphabet grec, et agglutinés pour transcrire la prononciation chypriote du moyen-âge, aux expressions franques traduites en dialecte, chaque passage sera toujours envisagé avec le souci de respecter le texte initial tout en rendant accessible le texte final.

L'alchimie tente ici de s'appliquer au fossé creusé par le temps, d'un bout à l'autre de la Méditerranée, à près de six siècles d'intervalle, pour que les populations latines d'occident puissent faire la connaissance de leurs compatriotes des Etats francs du Levant.

Léontios Machairas nous a laissé un témoignage exceptionnel de sa culture et de son temps, à travers ce texte conçu comme un récit oral, ce qui ne va pas sans poser, encore une fois, un problème de traduction, lié cette fois, non pas au contenu du texte, mais à sa forme et à son style.

1 - RECONNAISSANCE ET IDENTIFICATION

a) Morphologie :

1° reconnaissance

Les personnages auxquels Léontios Machairas fait allusion dans le texte de sa *Chronique* sont pratiquement tous des latins d'origine franque ainsi que quelques Génois, des Vénitiens, quelques Arméniens et de rares Mamelouks.

La principale difficulté que pose la transcription des noms propres d'origine latine réside dans le fait qu'ils ont déjà tous été transposé une première fois en caractères grecs à partir de la prononciation du nom en chypriote.

Nous trouvons par exemple, folio 5 recto :

ἕνας δούκας ὀνόμα

τιτεπουλίου

Dans ce passage que je retranscris ici exactement tel qu'il se présente dans le manuscrit, il est question ici d'un duc nommé «tepouliou».

Heureusement, étant donné le contexte, les documents historiques permettent de reconnaître sans hésitation dans ce duc: le duc Godefroy de Bouillon.

2° identification

Par contre, folio 252 verso, lorsque Léontios Machairas évoque les tortures qu'endura un certain :

πολουμαράζ

Il est bien difficile de savoir s'il s'agit d'un Paul Oumarage, d'un Paulou Maratj ou d'un Polou Maradge.

Dans son édition du texte grec en 1882, C. Sathas transcrit⁷: Πολού Μαράζ et donne en note de bas de page : ὄπγοιός ἐκριτήρεψεν τὸν σὶρ Πὸλ Μαχαίρα.

Ainsi, dans sa traduction en français, à la même époque, E. Miller donne directement : Paul Machairas, sans explication supplémentaire, et R. M. Dawkins⁸ donne aussi Paul Machairas.

René de Mas Latrie donne : Pol Machiera dans son édition du texte italien de Strambaldi⁹, en signalant en note qu' Amadi¹⁰ et Bustron¹¹, quant à eux, donnent: Poli Marag.

La lecture du texte dans sa totalité et les conclusions qu'il est possible d'en tirer sur les dates supposées de vie et de mort des membres de la famille Machairas, ne permettent pas de supposer qu'il s'agit là de Paul Machairas que Léontios cite comme son propre frère quelques paragraphes plus haut.

N'ayant trouvé aucune indication dans les documents historiques confirmant les tortures en question, ni concernant le décès de Paul Machairas,

⁷ MILLER (E.) et SATHAS (C.) : Léonce MAKHAIRAS, *Chroniques de Chypre*, Publications de l'Ecole des Langues Orientales Vivantes, IIème série, volume III, Paris, éd. Ernest Leroux, 1882. p. 324.

⁸ DAWKINS (R. M.) : *Leontios Makbairas, Recital concerning the Sweet Land of Cyprus, entitled 'Chronicle'*, I-II, Oxford, 1932, p. 95, réimprimé par les éditions l'Oiseau, Famagouste, 1969 et AMS Press, New York, 1980.

⁹ DIOMEDE STRAMBALDI *Cronicca del Regno di Cipro* éditée par René de MAS LATRIE, Paris, 1893, tome II, p. 242.

¹⁰ *Ibidem*, p. 484.

¹¹ *Ibidem*, p. 344.

suite à ses blessures, ce personnage reste l'un des nombreux inconnus du texte.

3° rectification

La même question se pose aussi à propos d'un prénom qui revient deux fois à tort dans le texte.

Folio 244 recto, Léontios Machairas dit :

Εἰς τές ἡμέραις ἐκίνεες ὕχεν ἕναν παιδίον ὀνόματι εἰπάτιον υἱὸς τοῦ σῖρ τζουὰν πλεφαράτζ

...*A cette même époque, il y avait un jeune homme nommé Eipatios, fils du sire Jean Belpharage...*

Or le fils de ce seigneur Belpharage se prénomme sans aucun doute Thibaut, comme l'auteur lui-même le signale dans toute la partie du texte qui le concerne, mis à part, à cet endroit-là. Même Strambaldi donne, dans le passage correspondant¹² :

...*nominato Tibat, figliolo de ser Tomas Plefarali...*

La même confusion se retrouve quatre folio plus loin, cette fois à propos d'un jeune homme qui se prénomme Badin tant dans la suite du texte de Léontios Machairas que dans les documents historiques.

Ce passage n'existe pas dans les autres manuscrits ni dans la traduction en italien de Strambaldi.

Nous avons, folio 248 recto le passage suivant:

ἔφυγεν καὶ ἡ ἀρχοντισσά του ἀπε τὴν ἀμόχουστον καὶ ἦλθαν ἀκτὴν ἀμόχουστον εἰς τὴν χώραν καὶ ἔφερεν μετὰ τῆς τὴν κόρην τῆς τὴν φιμίαν· καὶ τὸν εἰπάτιον·

...*sa noble épouse quitta Ammochostos et vint à la capitale, emmenant avec elle sa fille Euphémie et Eipatios...*

Pourquoi Eipatios ?

S'agit-il d'un lapsus et, si c'est le cas, qu'est-il sensé révéler ?

4° transcription

Les mêmes difficultés d'identification se retrouvent à propos des noms communs, dans la mesure où l'accentuation utilisée dans le texte médiéval est plutôt fantaisiste, et où l'orthographe n'est pas véritablement déterminée.

Lorsque l'auteur donne par exemple, folio 74 recto :

¹² *Ibidem*, p. 235.

να πίσσουν εἰστώντου

seul le contexte permet de trancher en faveur du découpage des termes agglutinés dans le sens:

εἰς τὸν του...

ou d'opter plutôt pour la rectification de ce qui apparaît là comme une faute d'orthographe pour:

εἰς τούτου

De même, il arrive parfois que le texte présente une expression dont la construction grammaticale semble étrange. C'est le cas par exemple, folio 232 verso:

ὁ λόγος λαλή κρατὴ με ὁ δυνατὸς καὶ δέρινη με ὁ ἀδύνατος

La traduction littérale qui donnerait:

...*Le proverbe dit* : « *Le puissant me tient et le faible me bat* »...

n'a pas de sens dans le contexte.

Mais il est possible que ce soit la lecture et la transcription qui soient erronées.

Peut-être qu'un découpage différent avec le verbe dans sa forme passive avec:

κρατῆμε pour κρατιέμαι

δέρινημε pour δέριέμαι,

pourrait évoquer un vieux dicton populaire chypriote ?

b) *Étymologie:*

L'identification des noms communs d'origines diverses passe parfois par la recherche à partir de sonorités. Tous les termes empruntés à des langues non grecques sont transcrits phonétiquement à partir de leur prononciation chypriote. Cet indice est une des clefs qui permettent d'attribuer à tel ou tel courant de langue les mots rares ou inhabituels.

1° *arménienne*

C'est donc en procédant par élimination à travers toutes les langues qui ont influencé le chypriote du moyen-âge, qu'il a été possible de replacer par exemple γγανιάτζ dans son contexte arménien médiéval¹³.

¹³ Folio 26 recto.

Car lorsque Léontios Machairas évoque :

τὸν κύρημ τοῦ Κουρίκου ὀνόματι σὺρ Χετοῦ Γγανιάτζ

il s'agit du ... *seigneur de Korykos nommé sire Héthoum «l'Arménien»*.

Ce terme est directement issu d'un terme arménien qui signifiait : «l'Arménien», et qui se transcrit en alphabet latin: *Haikazn*, et en alphabet grec γγανιάτζ, certainement selon la prononciation chypriote de l'époque.

2° arabe

D'autres termes transposés de l'arabe comme *μίαμούνης*¹⁴ ne peuvent être traduits que par la transposition du terme arabe en français : *méémoun*.

Ce terme qui désignait à l'époque les commerçants chrétiens de Chypre, affranchis, privilégiés, qui n'étaient pas tenus de payer de droit de douane¹⁵, n'existe pas plus en grec qu'en français moderne. Il est donc nécessaire d'accompagner ce terme adoptif d'une note explicative, à l'intention du lecteur contemporain, tout comme Léontios Machairas l'avait fait lui-même à l'intention de ses lecteurs ou de ses auditeurs, puisqu'il s'était senti obligé d'ajouter immédiatement à la suite, dans le texte:

... *ceux qui avaient été faits miamouns et qui ne payaient aucun droit, ni sur ce qu'ils achetaient, ni sur ce qu'ils vendaient*¹⁶...

3° latine

Les langues parlées le plus communément à Chypre durant toute la période de la domination franque furent, sans conteste, les langues franques, italiennes et grecques. Ces trois substrats linguistiques sont omniprésents dans la langue de la chronique, tout comme dans le texte des Assises du royaume de Chypre.

Les termes francs et italiens ayant souvent une étymologie latine commune, il est parfois hasardeux de les différencier.

S'il serait fastidieux d'établir l'inventaire de tous les mots italiens et francs qui passèrent au chypriote tout au long de cette période, je voudrais attirer l'attention sur un point particulier des termes qui ont été adoptés et qui ont survécu dans le dialecte chypriote.

Sans que cela soit une règle générale, il semble qu'une grande partie des termes qui ont été retenus par la population hellénophone de Chypre

¹⁴ Folio 157 recto.

¹⁵ ΓΙΑΓΚΟΥΛΛΗΣ (Κ.) *Μικρός ερμηνευτικός και ετυμολογικός θησαυρός της κυπριακής διάλεκτου*, Nicosie, 1997, p. 187.

¹⁶ *δια ψυφκόν να μὲν πλωρόσουν κανέναν δικαίωμαν' ἀγοράζουντα οὐδὲ πουλοῦντα.*

appartenait au courant de langue occitan qui se parlait dans le sud de la France. Quand Léontios Machairas¹⁷ raconte comment le maréchal en colère donna un coup sur la tête d'Henry qui, du coup, fit tomber son τζάμπερούνη, il s'agit du chaperon que celui-ci portait sur la tête, à la mode provençale.

Les différentes monnaies qui étaient en vigueur dans l'île attestent de l'utilisation quotidienne du latin, de l'italien et du vénitien. Le paiement était généralement admis en δουκάτον¹⁸ de l'italien *ducatò*¹⁹, en άσπρα²⁰, du latin *asperus*²¹, en καρτζίν²², du latin *quartum* ou de l'italien *carzia*,²³ ou en γρόσια²⁴, du vénitien *grosso* puis du turc *grosi*.

Mais l'utilisation de ces fonds linguistiques est aussi confirmé par l'emploi de termes qui n'étaient utilisés qu'en occident par les croisés. C'est le cas par exemple du terme «passage» que l'on employait dans l'expression «descendre vers le passage» et qui était utilisé pour qualifier les expéditions vers la Terre Sainte, bien avant que ne soit adopté, pour la circonstance, le terme de croisade.

Ce «passage» se retrouve sous la plume de Léontios Machairas²⁵ :

να κατεβοῦν τὸ παζάρην

Il ne s'agit bien entendu pas ici du terme turc *pazar* pour *bazar*, mais bien du terme d'origine vénitienne *passagio* et qui est devenu en chypriote παζάγιν, παζάντζιν, πασάντζιν, (ici dans une orthographe qui prête à confusion puisqu'un *r* s'est substitué au *g*).

4° grecque

Léontios Machairas emploie aussi des termes qui n'existent que dans le dialecte chypriote bien qu'ils aient leur équivalent en grec.

En effet, lorsque le sire ...*Luc fit remblayer les oubliettes d'une couche de terre pour atteindre le niveau du sol, sur laquelle un menuisier cloua des planches...*

¹⁷ Folio 297 recto.

¹⁸ Folio 5 recto.

¹⁹ ΓΙΑΓΚΟΥΛΛΗΣ (Κ.) *Μικρός ερμηνευτικός και ετυμολογικός θησαυρός της κυπριακής διάλεκτου*, Nicosie, 1997, p. 87.

²⁰ Folio 5 recto δὲ κομίσματα· άσπρα.

²¹ ΓΙΑΓΚΟΥΛΛΗΣ (Κ.) *opus cit.* p. 44.

²² Folio 33 recto.

²³ ΓΙΑΓΚΟΥΛΛΗΣ (Κ.) *opus cit.* p. 121.

²⁴ Folio 33 recto.

²⁵ Folio 66 verso.

le terme employé pour menuisier est : *πελεκάνος* qui désigne encore de nos jours à Chypre le menuisier chargé de la construction des portes et des fenêtres.

Pourtant Léontios Machairas aurait pu parler de *μαραγκός*.

5° indéterminée

Enfin, la dernière difficulté d'ordre étymologique concerne les termes qui n'ont pas encore pu être ni repérés ni identifiés dans les langues répertoriées comme courantes à Chypre au Moyen-Âge.

C'est le cas par exemple pour un bateau dont Léontios Machairas nous dit qu'il s'agit d'un navire marchand nommé: *περιστήρια*. Peut-être s'agit-il de frégates ? Mais comment est-on passé de *πέριστήρια* à frégate tandis que tous les autres navires portent en grec le même nom qu'en latin, à quelques détails de prononciation près ?

II - TRANSCRIPTION

a) Les noms

Une fois le texte établi, l'étape suivante de traduction peut alors commencer. Mais les difficultés posées lors de l'établissement du texte resurgissent à ce stade-là du travail et nécessitent la définition de règles établissant la façon dont chaque problème sera traité tout au long du texte.

Le principe de base de la traduction de la *Chronique* est de tenter de rester toujours le plus près possible du texte du manuscrit de Venise. Dans la mesure où le texte grec qui accompagne et soutient le texte français peut servir de référence au lecteur, une première règle s'est imposée d'elle-même, concernant les noms propres.

Si le postulat de départ était de «coller» au texte médiéval, cela sous-entendait la restitution des noms propres dans la forme se rapprochant le plus possible de la prononciation en dialecte chypriote.

Le nom de Léontios Machairas est orthographié *Makhairas* chez Dawkins, *Machera* chez Mas Latrie, *Machiera* chez Amadi et *Macheras* chez Miller. La difficulté principale qui réside dans la transcription en alphabet latin d'un nom grec, est doublée, dans le cas du nom du chroniqueur, de la difficulté de transcrire des sons qui n'existent pas en français.

Bertrandon de La Broquière parle dans son texte de Lyon *Maschere*. Le choix du groupe *sch* correspond peut-être à la nécessité de transcrire un son peu ordinaire. Il est possible aussi que plusieurs prononciations aient

été admises consécutivement par les membres des différentes communautés présentes à cette époque-là sur le territoire chypriote.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de solution unique et satisfaisant en matière de transcription des noms. C'est donc la décision de trouver l'orthographe permettant une restitution la plus proche possible du nom grec qui a déterminé l'adoption de la graphie «Léontios Machairas» pour le nom de l'auteur de la *Chronique* en français. Cette transcription se veut la plus fidèle reproduction possible en alphabet latin du $\Lambda\epsilon\omicron\nu\tau\acute{\iota}\omicron\varsigma$ Μαχαιράς que nous trouvons par exemple folio 282 verso.

Mais le problème se présente de façon bien différente dès le folio 5 recto avec la venue dans l'île de Godefroy de Bouillon ou, quelques pages plus loin lorsqu'arrivent les premiers rois de Lusignan, *Louzounian* et *Lazanius* dans le texte grec²⁶.

Comment transcrire en alphabet latin des noms de personnages qui apparaissent, certes en alphabet grec dans le texte, mais qui sont déjà une transcription en alphabet grec de noms de personnages latins ?

Comme la difficulté existe dans les deux sens et que Léontios Machairas a déjà dû, une première fois, faire le choix de l'orthographe en fonction du public auquel s'adressait son œuvre, les noms latins en question ont déjà subi les altérations consécutives au premier passage d'un alphabet à l'autre, à travers deux langues dont certaines sonorités qui se trouvent dans l'une, sont incompatibles avec la prononciation de l'autre.

Si du temps de Léontios Machairas, $\tau\epsilon$ $\pi\omicron\upsilon\lambda\iota\omicron\upsilon$ et «de Bouillon» étaient un seul et même personnage, il est évident que le nom de ce personnage en grec est la déformation du nom franc.

D'autre part, dans le texte de Léontios Machairas les noms des personnages sont soumis aux règles de déclinaison de la langue grecque, et il est très courant que les noms se retrouvent en plusieurs endroits du texte dans des graphies très différentes les unes des autres.

Pour que les noms soient traités de la même manière tout au long du texte, et quel que soit le contexte, il était indispensable de définir une graphie pour chaque nom propre en fonction de son étymologie. Dans la mesure où le texte et sa traduction s'adressent à un public francophone ou culturellement français, j'ai décidé de «rendre» à chacun des personnages le nom qui était certainement le sien en occident. Il ne sera donc pas tenu compte dans leur retranscription en alphabet latin, des transformations qu'ils avaient eu à subir pour passer dans le dialecte chypriote.

²⁶ Folio 9 verso.

Ainsi le lecteur français pourra aisément reconnaître dans le texte français certains des personnages qui font partie intégrante de l'histoire de France. Si j'évoquais précédemment Godefroy de Bouillon, je pense qu'il est préférable de le retrouver dans le texte sous le nom qui lui est généralement attribué, plutôt que sous une forme qui reproduirait la prononciation chypriote mais qui ferait du duc de Bouillon, le duc «Koudifrè te Pouliou».

Renoncer à la prononciation grecque des noms latins n'implique pas l'abandon d'une restitution proche de la prononciation chypriote des noms grecs. Lorsque les personnages sont d'origine grecque, c'est la règle de transcription fidèle qui prévaut à nouveau et *Αλεξόπουλος* devient directement : Alexopoulos. Dans ce cas, je noterai cependant que lorsque le nom est décliné au génitif dans le texte grec, la terminaison en «ou» ne paraîtra pas dans le texte français qui reproduira toujours le nom dans sa forme au nominatif avec la terminaison en «os».

En ce qui concerne les noms d'origine arménienne ou arabe, la graphie utilisée dans le texte français tentera d'être fidèle aux graphies retenues dans les documents historiques comme dans *Les familles d'Outre-mer* de Du Cange. Ceci permettra les recoupements et l'utilisation du texte de Léontios Machairas comme référence historique.

Lorsque les documents historiques donnent eux-mêmes plusieurs graphies pour le même nom, à travers des sources de langues différentes, j'ai retenu dans le corps du texte français la transcription qui reproduit le plus sûrement la prononciation chypriote. Les autres occurrences sont figurées en notes. C'est le cas par exemple pour le roi Hétoum d'Arménie qui peut apparaître dans sa forme latinisée d'Haytonius ou bien encore sous le nom de Aithon, Héth'oum ou Chaton²⁷.

Les autres personnages qui ont dû être analysés d'une façon particulière sont les nombreux saints qui Léontios Machairas se plaît à énumérer scrupuleusement car, dit-il²⁸ : ...*Il est nécessaire d'encenser l'île...*

Les saints de l'Eglise orthodoxe de Chypre sont parfois des saints locaux inconnus des synaxaires et des livres de vies des saints.

Ceux qui ont bénéficié d'une grande notoriété dans l'Eglise orthodoxe, et qui ont été reconnus aussi par l'Eglise catholique latine, sont connus en occident sous leur nom latinisé ou francisé.

C'est le cas par exemple de Saint-Elpidius²⁹ ou de Saint-Hilaire³⁰. Leur évocation s'est bornée à reproduire le nom sous lequel ils sont susceptibles

²⁷ DU CANGE p. 132 à 138.

²⁸ Folio 14 recto

²⁹ Ἐλπίδιος folio 15 recto.

³⁰ Ἱλαρίωνος folio 14 recto.

d'être reconnu par un lecteur français généralement de confession catholique.

Viennent ensuite les saints qui n'ont pas été acceptés pour leur sainteté par l'Église latine, mais dont l'existence est attestée et reconnue dans les synaxaires. Le nom qui leur est le plus souvent attribué est la transcription en alphabet latin de leur nom grec. Bien que leur origine soit grecque, et contrairement à la règle que j'énonçais pour les noms des personnages laïques, dans la mesure où il existe déjà une équivalence en français pour ces noms de saints, j'ai préféré reprendre l'orthographe déjà utilisée, toujours pour des raisons de repérage.

Pour les autres saints, ceux qui ne sont ni connus ni reconnus par l'Église latine, le problème reste entier. Fallait-il les franciser comme il était d'usage de le faire au Moyen-Âge? Valait-il mieux se contenter de les transcrire? Ces saints n'existent parfois pas plus dans les synaxaires catholiques que dans les synaxaires orthodoxes. Pour certains leur existence n'est attestée que par leur évocation dans la *Chronique* de Léontios Machairas comme Saint-Polémios qui semble venir du village de Morphou³¹.

Pour ne pas risquer de dénaturer leur nom, et pour respecter leur origine grecque et souvent chypriote, la transcription retenue pour les noms de ces saints peu connus tentera de restituer fidèlement la prononciation qu'induit la graphie qui se trouve dans le texte de Venise de la *Chronique*.

b) Toponymes

Les lieux et sites qui composent le décor de la *Chronique* sont pour la plupart Chypriotes. Ils ont donc pu être eux aussi envisagés en fonction d'une possible localisation par un public francophone des événements qu'ils mettent en scène.

Les toponymes sont restitués généralement en fonction du nom qu'ils portent à l'heure actuelle, et qui figurent sur les cartes géopolitiques éditées le plus récemment en France.

Bien entendu, lorsque le roi se rend en France et qu'il vient rendre visite au Pape³² εἰς τὸ Ἀβελίου, le lecteur reconnaîtra avec plaisir ici la ville d'Avignon sur laquelle Strambali semble avoir fait l'impasse dans sa traduction du texte en italien. En effet, celui-ci laisse le terme incompris en caractères grecs dans son texte, et relate les actions du roi ...*doppo fatto li suoi negotii in Αβελιον...*

³¹ Folio 15 verso.

³² Folio 46 verso.

A propos des toponymes chypriotes qui ont changé plusieurs fois de nom depuis l'époque franque, ou pour ceux dont le nom est différent dans les différentes langues romanes, il a fallu aussi trancher en faveur d'une orthographe, considérant bien qu'aucune solution n'est jamais idéale.

L'ouvrage auquel il est fait continuellement référence tout au long de la traduction de la *Chronique*, donne les noms des lieux dans une orthographe qui tente de répondre aux mêmes exigences de proximité de prononciation que j'évoquais précédemment.

Il ne sera donc pas étonnant de retrouver la capitale de Λευκωσία sous une forme en alphabet latin qui restitue la graphie et la prononciation actuelle de Lefkosia, bien que de nombreux textes anciens et modernes soient habitués à la présenter sous le nom de *Nicosie* ou de *Nicosia* voire même *Nicossia* dans les textes francs du Moyen-Âge.

3 - LA TRADUCTION

La traduction française du texte grec, établi en fonction des critères que je viens d'évoquer, est une traduction personnelle qui tente de rendre le plus fidèlement possible le contenu du texte de la *Chronique*, et l'esprit dans lequel il a été créé.

Cette traduction littéraire restitue la ponctuation moderne d'un récit en langue française, et essaye de donner au récit le style patiné d'une histoire qui aurait pu commencer par : *il était une fois...*

a) *Le rythme du récit*

La principale difficulté que présente le texte de la *Chronique* réside dans la transcription en langage écrit d'un texte conçu pour être transmis oralement.

Le postulat de base étant de faire connaître la *Chronique* de Léontios Machairas à un public francophone sans dénaturer ni la qualité littéraire de l'œuvre ni l'originalité du style de son auteur, j'ai pensé qu'il valait mieux rendre le texte sous une forme littéraire classique. Le texte français n'est donc ni la transposition en français d'un conte oriental du Moyen-Âge, ni la traduction d'une chronique historique du royaume franc de Chypre.

b) *Les différents niveaux de langue*

Au décalage qui existe entre le langage parlé et le langage écrit vient s'ajouter, dans le cas de la *Chronique*, le décalage entre la langue médié-

vale à Chypre et en France. Même s'il n'était pas question ici de créer un récit en français médiéval qu'il aurait ensuite fallu traduire en français moderne, j'ai essayé de donner au texte un accent vieilli censé témoigner d'une époque révolue et d'un niveau de langue antérieur.

En composant un texte à dire, Léontios Machairas pouvait accompagner les dialogues des gestes ou de l'intonations qui donnaient aux mots tout leur sens. Comment transcrire les non-dit sans se perdre en explications ou en périphrases qui n'en finissent plus de dire l'indicible ?

Comment marquer aussi l'humour ou la pointe de cynisme discrète, à peine perceptible, mais qui marque tout en finesse le style de Léontios Machairas ?

c) *Les acquis culturels*

Le fonds linguistique d'inspiration franque est présent à travers les noms propres, mais il l'est aussi, bien entendu, par l'utilisation des termes qui ont trait à la société féodale et dans l'emploi d'un vocabulaire héraldique typiquement franc ou parfois d'origine vénitienne.

Le vocabulaire propre à la société féodale latine semble ne plus avoir de secret pour le public de Machairas. En effet, si Léontios Machairas se sentait obligé d'expliquer à ses contemporains le sens du terme *μιαμούνης*, il emploie des termes relatifs à la vie courante, qu'il ne fait suivre d'aucune explication, étant bien certain qu'ils ne poseront aucun problème de compréhension.

Au folio 13r, §27, lorsqu'il parle de l'église catholique latine, il cite:

τα προβιλήζια τῆς Αγία τοῦ Χριστοῦ ἐκκλησίας

... *les privilèges de la Sainte Eglise du Christ...* sans plus de précision.

Ensuite, il évoque toujours sans explication préalable les:

- *καβαλλάριδες ψουμάτους σορδιέριδες πουρζέζιδες λιζίους*

... *chevaliers, feudataires, soldats, bourgeois, liges...*

qui composaient les classes dominantes franques³³.

Puis il est question de :

- το σήγκριτον, la *chancellerie* ou *secrète*, qui est l'organisme des finances³⁴

³³ Folio 20 verso.

³⁴ Folio 25 recto.

- du roi avec toute sa παρουσίαν (*baronnie*)
- du κουρουιάσμαν (*le couronnement*)
- des ὀφίκια (les *offices* du royaume) : μαριτζάν συνεσκάρδον ποῦντι-
λλιέρις τζαμπερλάνος ἀμιράλλεις ἀδετούρης πραχτόρας τουρκοπουλιέρις
βισκοῦντην (*maréchal, sénéchal, bouteiller, chambellan, amiral, auditeur,*
percepteur, turcopolier, vicomte).

Tous ces termes viennent directement des termes francs, et les précisions qui les accompagnent ne sont que des renseignements concernant les événements et non pas des descriptions.

Le doge de la République des Génois et lui aussi qualifié par la simple indication du terme ὁ τούτζης (*le doge*) sans plus de précision³⁵, puisque la présence de la communauté vénitienne était officiellement reconnue et représentée dans l'île.

d) *Les chivages inter-culturels*

Si ce qui semble évident n'est jamais expliqué, il va de soi que Léontios Machairas avait accès à des connaissances qu'il ne partageait qu'avec les élites du royaume. Lorsqu'il en pressentait le besoin, l'auteur a pris la liberté d'expliquer à ses compatriotes les rituels ou les us qui ne lui étaient pas familiers.

Le procès des Templiers est raconté très en détail des folios 6 recto à 8 verso, ainsi que le rituel d'intronisation propre à cet ordre mercenaire.

Léontios Machairas semble saisir l'occasion du récit de ce procès qui conduisit à la disparition des Templiers, pour donner à ses contemporains une description précise de leurs mœurs et de leurs rituels que ne connaissaient certainement que les Templiers et quelques savants érudits de l'époque.

A moins que la volonté de Léontios Machairas ne soit que le désir de préciser cela:

διὰ ἀθύμισιν κερουῦ καὶ τόπου

... *pour qu'on se souvienne de ce moment et du lieu...* comme il le dit lui-même à propos d'un autre détail, folio 101verso?

Lorsque Léontios Machairas raconte une entrevue entre les ambassadeurs francs et le sultan du Caire, il saisit l'occasion d'expliquer l'un des nombreux usages en vigueur chez les musulmans³⁶:

³⁵ Folio 54 recto.

³⁶ Folio 73 verso.

...οἱ μαντατοφόροι τοὺς Χριστιανοὺς στέκουν ὀμπρὸς σου καὶ θωρὸ ὄρισες να τὸν ἀπλόσου ἵνα τὸν παιδεύσουν πολομόντα τούτον τίς ἔνι ἐκίνοσ ὅπου να πέψι πλίον μαντατοφόρον εἰς τὴν ἀφεντείαν σου καὶ θέλει γηγὴν μεγάλη μάχη· εἰς τὸ μέσοσ δια τούτον ἡ ἀφεντιά σου καὶ ἄνιξε τα βιβλία τα σουλτάνικα καὶ ψιλάφισαι ἀνισὸσ καὶ ποττὲ κανένας σουλτάνοσ διαβεννομένος σου ἐπίκεν τιτῖον πράμαν ποττὲ μαντατοφόροσ οὐδ' ἐτυμάζεται οὐδὲ παιδεύγεται ἐμπορὶ να τὸν κατηγορίσουν ἀν σὺντύχει ἄπρεπα λόγια καὶ να τὸ μνησίουν του ἀφέντι του να πέρνι σκοπὸν ἦντα ἀνθρώπουσ πέμπει μαντατοφόρουσ καὶ ὄχι να τὸν θαυατόσουν...

...Les ambassadeurs des Chrétiens se présentent devant toi et je vois que tu as ordonné d'étendre celui-ci à terre et de le châtier. Si tu fais cela, qui voudra t'envoyer d'autres ambassadeurs ? Ce sera l'occasion d'une grande guerre. Que Ta Seigneurie ouvre les livres des sultans et qu'elle y cherche si jamais aucun sultan avant elle a déjà fait une chose pareille. Un ambassadeur ne doit être ni déshonoré ni châtié. On peut l'accuser s'il parle d'une manière inconvenante, et signifier à son maître de faire attention aux personnages qu'il envoie comme ambassadeur, mais on ne peut pas le tuer...

Par contre, s'il ne juge pas nécessaire d'expliquer ce qu'est un *τούρηρν*, (un *douaire*), Léontios Machairas explique quand même par le menu³⁷ l'usage suivant lequel le roi pouvait en jouir et les us définis à ce sujet dans les textes des Assizes. Il en est de même pour le rituel de passation des pouvoirs entre le régent et le roi ayant atteint l'âge légal pour régner³⁸.

Si le public français a encore le souvenir de ce qu'étaient les chevaliers, liges, bourgeois, nobles et autres souverains de l'époque féodale, il ne sait par contre pas grand chose des classes sociales que formaient les populations autochtones soumises à ce régime dans les Etats Francs du Levant.

Et même si Léontios Machairas ne juge pas utile d'expliquer le fondements de ces classes sociales à ces compatriotes chypriotes qui les vivent au quotidien, il est nécessaire d'indiquer en notes les caractéristiques et la définition des *παρίκι* (*parèques*) et autres *περπεριάριδες* (*perpiriari*).

Lorsqu'au folio 11 recto, Léontios Machairas dit:

ἀν θέλεις να μολογίσις ἕναν μόνον Θεόν καὶ τὸν Μαχομέτην τὸν προόφήτην καὶ να ψυλόσις τὸ δακτὴλην σου.

³⁷ Folio 104 recto.

³⁸ Folio 124 recto à 126 recto.

...*si tu acceptes de reconnaître un seul Dieu, et Mahomet comme son prophète, et si tu consens à professer ta foi en élevant ton index ...*
 il sous-entend que chacun sait qu' «élever son doigt» fait partie du rituel de la profession de la foi islamique.

Il est possible que, par sa position géographique et par la proximité des cultures chypriotes et orientales, chacun savait au Moyen-Âge qu'il s'agissait ici d'élever son index pour faire sa profession de foi. Pourtant la phrase traduite littéralement n'aurait eu aucun sens aujourd'hui.

Comme il n'était pas question d'alourdir et de transformer le texte par l'addition d'explications destinées au public de la traduction moderne, les éclaircissements indispensables à la lecture, sont donnés en notes auxquelles le lecteur peut se reporter en cas de nécessité.

4- LES CHARGES CULTURELLES

a) *Les expressions*

Comme Léontios Machairas emploie de nombreuses expressions et des dictons en usage à son époque, j'ai utilisé chaque fois que l'œuvre le permettait des tours du vieux français encore en usage à l'heure actuelle pour donner au texte la patine du temps passé.

Lorsque le texte ne s'y prêtait pas, j'ai donné en français une traduction littérale du grec, me contentant d'indiquer en note de fin de volume l'expression à laquelle l'auteur faisait référence, lorsque celle-ci a pu être retrouvée.

Quand Léontios Machairas annonce³⁹:

ὁ λόγος λαλή τόσιν πέναν ἔχι ἀποῦ κρατὶ το πόδην του ριφίου ὡς γίον ἐκίνου ὁποῦ το γδέρινη
 que je traduis par:

...*Le proverbe dit: «Celui qui tient le pied du chevreau est aussi punissable que celui qui l'écorche»...*

Cette expression est tout droit issue d'une expression du vieux français que l'on trouve dans l'ouvrage d'Antoine Oudin *Curiositez françoises* «Secrétaire Interprete de sa Majesté», Paris, 1640: *autant fait celui qui tient les pieds que celui qui écorche*, «celuy qui aide à faire une mauvaise action est aussi punissable que celuy qui l'exécute.»

³⁹ Folio 105 verso.

L'identification des expressions repose le problème que j'évoquais à propos des noms propres. Dans ce cas, c'est le contexte qui confirme l'hypothèse de l'expression franque, puisqu'il est question ici de la complicité des frères du roi Pierre Ier dans l'assassinat de leur souverain.

Les expressions que l'on trouve dans le texte sont, pour la plupart, des expressions empruntées aux textes ecclésiastiques ou à la langue française.

Léontios Machairas cite le plus souvent des expressions populaires qui peuvent illustrer son récit tout en interpellant son auditoire.

Cependant, il fait de nombreuses références aux textes des Saints Evangiles, à l'ancien Testament et au Deutéronome, et n'hésite pas à utiliser des réminiscences de textes liturgiques.

...Dès lors, commença à germer l'arbre de la haine... nous dit Léontios Machairas. Puis ...Vint alors le temps où l'Ennemi voulut cueillir les fruits qu'il avait semé dans leur cœur pour qu'ils tuent le roi...

...ἐκὶ ἄρχεψεν τὸ δέντρον τῆς μισιτίας⁴⁰... εὐτασεν ὁ καιρὸς ὅπου ὁ ἔχρος ἐθέλησε να ἴσοδιάσι τοὺς καρπούς τους ἔβαλεν εἰς τὴν καρδίαν τους να σκοτόσουν τὸν ρύγαν⁴¹...

Ces deux passages rappellent singulièrement la 9ème ode dite le 14 septembre, lors de la fête de l'Universelle exaltation de la précieuse et vivifiante Croix. Le texte liturgique des mâtines donne la citation suivante : «La mort qui, par le fruit de l'arbre, a fondu sur notre race... ne voulant pas laisser persister l'amertume qui nous venait de l'arbre...»

Léontios était le fils de Stavrinou Machairas qui était un homme d'église, de l'Eglise grecque orthodoxe.

Il a donc certainement entendu citer ce texte, tout comme il a certainement entendu psalmodier le texte de la sagesse de Salomon dans la version grecque des Septante : ματαιότης ματαιότητων, τὰ πάντα ματαιότης.

Pourtant, dans le texte de la Chronique, dès le premier folio, cette sagesse⁴² apparaît dans une version grecque modernisée :

ὁ φρένημος Σολομών (...) λαλή ψέματα τὸν ψεμάτων ὅλα ἵνα ψέματα

⁴⁰ Folio 100 recto.

⁴¹ Folio 105 recto.

⁴² Les Sagesse de Salomon : Traduction Œcuménique de la Bible, Ancien Testament, Ed. Du Cerf, Paris, 1976, 2263 pages. pp. 1613-1617 : QOHELETH ou l'Ecclésiaste. «L'Ecclésiastique finit par constater l'inutilité des efforts de l'homme, fût-il le plus comblé, pour échapper à sa condition. Au-delà de la jouissance, que reste-t-il ? Un goût de cendres dans la bouche.»

Il semble que l'auteur ait pris le parti d'adapter à son public une citation déjà vieillie au quinzième siècle et qui aurait pu prêter à confusion.

Désireuse de respecter la métaphore voulue par Léontios Machairas qui pose déjà la véritable question du sens de la traduction, j'ai donc opté pour la solution qui ménage l'auteur et la citation, tout en restituant la transposition en langage vulgaire, ce qui donne, en français:

... le sage Salomon (...) dit: «*Illusion des illusions, tout est illusion*»

C'est par le même type de transformation peut-être que d'autres expressions ont été légèrement modifiées ou adaptées pour mieux correspondre à l'esprit oriental de la population grecque de Chypre.

Lorsque le roi Pierre Ier confie à ses conseillers⁴³:

καλλίον φίλος εἰς στράταν παρὰ λογάρην εἰς τὴν ζώνην

C'est Léontios Machairas qui traduit:

...*mieux vaut un ami sur sa route que de l'argent dans sa vie...*

On reconnaît ici un vieux proverbe franc qui existe dans *Le Roman de la Rose*⁴⁴ et qui dit:

*Mieux vaut amis an place que argent an borse*⁴⁵

c'est à dire:

Mieux vaut un ami en place qu'argent en bourse

Cependant, il semble qu'une confusion se soit glissée entre ζώνην, *la ceinture* où se portait la bourse, et ζώην, *la vie*⁴⁶.

Il est possible qu'il s'agisse ici d'une erreur de l'auteur ou d'une faute d'orthographe. Mais rien ne permet de conclure dans le sens d'une faute.

Léontios Machairas traduit en grec le discours que le roi avait tenu en français à ses conseillers. Il a donc peut-être pris la décision d'adapter le proverbe franc à la situation, ou de transformer le discours du roi en fonction de l'imagerie populaire. Car le texte tout entier témoigne de la parfaite connaissance que l'auteur avait du français.

Malheureusement, le français que connaissait Machairas a bien changé. Beaucoup d'expressions qui lui étaient familières ont disparu à Chypre mais aussi en France, ce qui rend difficile l'identification de certaines références.

Lorsque le texte donne, par exemple le dicton⁴⁷:

ἔπου βία πρόκτε ἐκὶ νομου με τα θέσις γήνεται

⁴³ Folio 64 verso.

⁴⁴ Ed. Langlois, II, p. 238. ll. 4947, 4948 *Qu'adès vaut meauz amis en veie Que ne font denier en courreie.*

⁴⁵ *Bibl. de l'école des chartes*, XXXIV, p. 43.

⁴⁶ DAWKINS. «The text of the Cypriot Chronicle of Leontios Makhairas», in *Proc. Cambridge Philol. Soc.*, 1924, p. 73.

⁴⁷ Folio 259 verso.

que je traduis par :

...*la nécessité contraint la loi...*

Il est possible de reconnaître ici deux expressions du vieux français, la première étant: *La nécessité n'a point de lois*, et la seconde: *la nécessité contraint la loi*. Toutes deux sont attestées dans la langue française dès le quinzième siècle et sont consignées dans le *Dictionnaire universel*, de Furetière, élaboré en 1690.

Par contre, une expression comme celle du folio 301 verso:

ἀμμέ οὐά το μάτην το φυλόν τὸ καταπιάσι ὁ βάτος

qui a le sens de:

...*Mais même à l'œil averti la ronce s'accroche...*

reste encore une énigme.

Car faut-il lire ici : το μάτην (l'œil) ou bien : το ἴμάτην (le vêtement)?

En effet, le texte, dans le manuscrit, se présente sous la forme de plusieurs groupes de mots agglutinés dont le découpage peut impliquer plusieurs lectures différentes. Le manuscrit donne ceci:

ἀμμέ ου ἄτομά
την το φυλόντὸ
καταπιάσιὸβάτος

Miller, p. 388, donne pour ce passage la traduction suivante:

«hélas! la toile fine tombera entre les griffes du chat.» Il rajoute ensuite, entre parenthèses : (comme dit le proverbe).

Dawkins donne : *the fine shirt is caught in the thorns*. (la toile fine se prend dans les épines) Il ajoute ici une note dans laquelle il précise que la traduction de Miller et Sathas est la conséquence d'une méprise de βάτος (l'épine) pour κάτος (le chat).

Quant à Pavlidis, il transcrit l'expression en grec moderne sous la forme⁴⁸:

Ὁμως αλοίμονο, τό πουκάμισο πιάνεται στους βάτους! ce qui donne à l'expression le même sens que dans le texte anglais.

Cette fin de paragraphe qui n'existe ni dans le manuscrit d'Oxford ni dans ceux de Ravenne et de Strambaldi semble pouvoir être attribuée directement à Léontios Machairas. Ce sont ces petites touches personnelles

⁴⁸ P. 527.

qui constituent le style de l'auteur et qui font l'originalité de la copie de Venise du texte.

Peut-être s'agit-il ici d'une expression du dialecte chypriote médiéval aujourd'hui tombée en désuétude ?

Car s'il utilise couramment des expressions d'inspiration franque, Léontios Machairas connaissait aussi très bien la langue de ses compatriotes dans laquelle il a composé sa *Chronique*.

La formule grecque στο καλὸ qui se réfère au voyage n'a pas son équivalent en français. Elle est habituellement traduite par l'expression *Bon voyage*, ou ironiquement par *Va-t-en*⁴⁹.

Cette expression typiquement grecque revient plusieurs fois dans le texte de Machairas. Pour citer un exemple, folio 182 verso, la reine charge son jeune secrétaire d'une mission secrète. Comme il est réticent, elle coupe court à tous les prétextes qu'il invoque en lui disant:

ἄμε τόραστο καλὸν.

c'est à dire, dans ce contexte, ...*maintenant, vas-y !...*

Léontios Machairas emploie cette expression ici ironiquement mais il l'utilise aussi systématiquement lorsqu'il est question d'un départ ou d'un voyage⁵⁰.

D'autres expressions sont annoncées dans le texte par une indication de l'auteur:

ὁ λόγος λαλή

... *le proverbe dit...*

ou bien ce sont des maximes philosophiques qui se présentent comme des paroles célèbres :

...τοὺς φιλοσόφους ὅπου λαλοῦσιν...

Hélas, dans le premier cas, le proverbe qui dit⁵¹: κρατὴ με ὁ δυνατὸς καὶ δέρινη με ὁ ἀδύνατος n'a pas encore été identifié, et si les philosophes disent⁵²: μεν πιστεύεις πᾶσα λόγον το να γκρικκίσις μιδὲν σε κρατίσουν μορὸν ces paroles ne font qu'évoquer le contenu de certains textes philosophiques sans qu'il soit possible de savoir avec certitude auquel Léontios Machairas fait référence.

⁴⁹ BRILLOUET (G.) et KOKKINIDOU (A.) 6000 *Expressions et Proverbes de Grec moderne, De la traduction à l'interprétation*. Ed. Université Inter-Ages de Nantes, 1993, p. 183.

⁵⁰ Par exemple aux folios 193 recto, 182 verso, 233 recto...

⁵¹ Folio 232 verso.

⁵² Folio 173 verso.

CONCLUSION

Je me suis attachée à montrer, à travers quatre rubriques, les principales difficultés qui ont émaillé ce travail de restitution et de traduction du texte de ce manuscrit composé vraisemblablement au quinzième siècle et copié au milieu du seizième, à Chypre.

Comme ce manuscrit ne nous apporte aucun renseignement quant à son histoire ou à celle des hommes qui ont participé à son élaboration, il est impossible de porter le moindre jugement sur sa vocation ou de lui attribuer une quelconque prétention en tant que document historique.

Le principe fondamental qui a soutenu ce travail n'est que la volonté de participer à la diffusion de ce texte qui appartient au patrimoine culturel chypriote, et de le rendre accessible à un public francophone.

Conscient de l'œuvre qu'il était sur le point de créer, Léontios Machairas annonce modestement ses desseins dès la première page. Ainsi commence le volumineux ouvrage qui se compose tout de même de 305 folio:

Ἐβουλεύτικα ἐν ονόματι τοῦ ἀγαθοῦ Θεοῦ τοῦ ἐν τριάδι προσκυνουμένου νὰ ἐξυγηθῶ περὶ τῆς ἀκριβῆς χώρας Κύπρου

...J'ai voulu, au nom de Dieu adoré sous sa forme trinitaire, donner des explications sur le bien aimé pays de Chypre...

A peine quelques phrases plus loin, dès le second paragraphe, l'auteur expose la raison d'être de son « petit mémoire » :

Ἐπιδήν τα πάντα διαβένουν καὶ τα γυνησκοῦνται ξυγοῦνται πολλὰ πεθυμοῦν ὄλη να γρικίσουν τὰ ἐδιάβισαν καὶ τὰς παλαιὰς εἰστορίας ὅτι μανθάνουσιν τα πράματα τὰ ἐδιάβισαν καὶ ἀπ' ἐκῆνα μανθάνουσιν καὶ βλέποῦνται καὶ ἀνέν καὶ τηρὰς ἐμποδιστῆ να βλέπεται μίπος καὶ γλυτόσουν θέλο πίσιν δια τῆς χάριτος τοῦ παναγίου Πνεύματος μικρὴν ἀνθύμισιν (...) ἡ πύγη θέλουν ἀλεγριάζεσθαι τὰς παλαιὰς εἰστορῆαις

...Puisque tout passe et que l'on raconte le passé, certains désirent savoir tout ce qui est advenu ainsi que les histoires anciennes, parce que les faits nous enseignent et nous montrent comment ne pas commettre les mêmes erreurs, et comment se protéger. Je veux, par la grâce du Saint-Esprit, composer un petit mémoire, pour (...) ceux qui désirent se délecter d'histoires anciennes...

C'est sur cette définition d'une grande sagesse que j'en terminerai. Le désir de Léontios Machairas de transmettre pour évoluer a accompagné toute ma démarche de travail. Chaque décision prise dans le cadre de cette traduction, l'a été en fonction de cette volonté de l'auteur.

Perpétuer des histoires anciennes pour le plaisir de ceux qui veulent bien les entendre, tel était le credo de Léontios Machairas. Tel est aussi le

mien, d'une certaine façon, même si le public, le lieu et l'espace sont différents, partout le plaisir est le même pour ceux qui aiment qu'on leur raconte des histoires...

Isabelle CERVELLIN-CHEVALIER

*15, rue du Puits de Séchon
34660 Cournonterral (France)*